

n° 2002-0225-01

Janvier 2003

## LA NOUVELLE CONFIGURATION DU GIP-ENSERR

(Ecole Nationale de Sécurité Routière et de Recherche)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère  
de l'Équipement  
des Transports  
du Logement  
du Tourisme  
et de la Mer

# **CONSEIL GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES**

**Rapport n° 2002-0225-01**

## **La nouvelle configuration du GIP-ENSERR**

(Ecole Nationale de Sécurité Routière et de Recherche)

par

**Claude LIEBERMANN**  
ingénieur général des ponts et chaussées

**Destinataire**

La Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20 JAN. 2003

ministère  
de l'Équipement  
des Transports  
du Logement  
du Tourisme  
et de la Mer



Conseil Général des  
Ponts et Chaussées  
Le Vice-Président

## NOTE

à l'attention de  
**Madame la déléguée interministérielle  
à la sécurité routière**

---

Affaire n° 2002-0225-01

Par note du 21 octobre 2002, vous avez souhaité que le Conseil général des ponts et chaussées anime la réflexion aboutissant à des propositions concrètes sur **la nouvelle configuration du GIP-ENSERR.**

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport établi par M. Claude LIEBERMANN, ingénieur général des ponts et chaussées.

Sauf objection de votre part, ce rapport me paraît communicable aux termes de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à l'accès aux documents administratifs.

Claude MARTINAND

### Projet de liste de diffusion du rapport n° 2002-0225-01

- le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer	2 ex
- le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer	2 ex
- le directeur du personnel, des services et de modernisation	2 ex
- le directeur de l'institut national de recherche sur les transports et leur sécurité	2 ex
- le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche	2 ex
- le directeur de l'enseignement supérieur	2 ex
- le chef de la mission à l'emploi	2 ex
- le directeur de l'enseignement scolaire	2 ex
- le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales	2 ex
- le sous-directeur de la circulation et de la sécurité routières (DLPAJ)	2 ex
- le ministre de la justice	2 ex
- le sous-directeur des affaires criminelles et des grâces	2 ex
- le directeur de l'école nationale de la magistrature	2 ex
- le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité	2 ex
- le chef du bureau de la sécurité des équipements de travail (CT 5 DRT)	2 ex
- le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées	2 ex
- la chargée de mission de la direction générale de la santé (DGS) (sécurité routière)	2 ex
- le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation	2 ex
- le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat	2 ex
- le directeur des entreprises commerciales, artisanales et de services	2 ex
- le préfet de la Région Bourgogne	2 ex
- le Préfet de la Nièvre	2 ex
- le directeur général de la chambre départementale de commerce et d'industrie CCI de la Nièvre	2 ex
- le président de l'ENSERR	2 ex
- le président de la 1ère section	2 ex
- la présidente de la 2ème section	2 ex
- le président de la 3ème section	2 ex
- le président de la 4ème section	2 ex
- le président de la 5ème section	2 ex
- le coordonnateur de la MIGT ¾	2 ex
- M. LIEBERMANN	
- archives	1ex

## **LA NOUVELLE CONFIGURATION**

### **DU GIP-ENSERR**

(Ecole Nationale de Sécurité Routière et de Recherche)

### **PROPOSITIONS**

Rapport établi par

**Claude LIEBERMANN**  
Ingénieur général des ponts et chaussées

Décembre 2002

## INTRODUCTION

Par note du 21 octobre 2002 au Vice-Président du Conseil Général des Ponts et Chaussées, Madame la Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière a souhaité que soit élaboré, dans la suite du rapport sur la formation initiale et continue des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (Claude LIEBERMANN, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, mai 2001) et du rapport sur le statut de l'ENSERR (Marianne LAIGNEAU, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, juin 2002), une analyse et des propositions sur la composition du nouveau GIP-ENSERR et les droits de chaque participant. Ce GIP doit être créé avant le 23 mars 2003.

Le Secrétaire Général du Conseil Général des Ponts et Chaussées m'a confié cette mission (note du 14 novembre 2002), avec l'échéance de la fin de l'année 2002. On trouvera en annexe 1 la lettre de Madame la Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière et la note de Monsieur le Secrétaire Général du Conseil Général des Ponts et Chaussées.

Les objectifs de l'évolution de l'Ecole Nationale de Sécurité Routière et de Recherche (ENSERR) sont clairement définis par la lettre de mission.

"Il s'agit notamment de mettre en place des enseignements et des pédagogies nouveaux, donnant lieu à un véritable enseignement de la sécurité routière, approfondissant les notions de droit pratique dont ont besoin les inspecteurs, s'appuyant sur le tutorat et la pratique de terrain, dans un cadre contractuel avec la DPSM et la DSCR. Cette évolution constitue le complément indispensable de la déconcentration en cours.

Parallèlement, l'ENSERR doit confirmer et développer sa vocation de centre d'études et d'expérimentation chargé notamment de programmes d'études pour la direction de la sécurité et de la circulation routières et de centre national de labellisation pour les produits pédagogiques, quels que soient les utilisateurs. Je souhaite que l'ENSERR puisse devenir l'instance de référence et la "tête de réseau technique" en matière d'éducation et de formation à la sécurité routière.

L'organisation et la structure de l'école doivent être repensées dans ces directions. La révision de la convention constitutive du GIP-ENSERR, qui arrive à échéance en mars 2003, en donne l'occasion. Il conviendra en particulier de fixer la forme juridique et les modalités de fonctionnement, de préciser les missions, d'impliquer de nouveaux partenaires, au niveau de l'Etat et des différents ministères concernés, des collectivités territoriales et des acteurs privés de la sécurité routière."

Le présent rapport fait le point, au 15 décembre 2002, des démarches effectuées. Il formule en conclusion un certain nombre de propositions pour aboutir avant le 23 mars 2003.

Il sera ordonné autour du plan suivant :

A- Des orientations générales, qui découlent des recommandations du rapport sur le statut de l'ENSERR

B- Les démarches entreprises et leurs résultats

C- Propositions de structure du GIP

D- Conclusion provisoire

## A- DES ORIENTATIONS GENERALES QUI DECOULENT DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LE STATUT DE L'ENSERR

Après avoir analysé les différentes formules juridiques (Etablissement Public Administratif, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, Service à Compétence Nationale), Madame Marianne LAIGNEAU propose la formule d'un GIP renouvelé, dans les directions suivantes :

- . Augmentation très significative des droits du ministère chargé de la sécurité routière afin que l'Etat, pris dans son ensemble, puisse devenir majoritaire au sein du GIP,
- . Réexamen de la participation des autres ministères, de façon que les membres manifestent une volonté réelle de s'impliquer dans le fonctionnement du GIP,
- . Réflexion sur les partenaires locaux impliqués : aux côtés de la ville de Nevers et de la CCI, question de la participation du Conseil Général de la Nièvre et du Conseil régional de Bourgogne,
- . Réorientation des participations des partenaires privés du monde des assurances et des constructeurs au niveau des fédérations professionnelles,
- . Participation d'établissements de formation et de recherche impliqués en matière de sécurité routière, universités notamment,
- . Durée du GIP plus courte, cinq ou six ans,
- . Possibilité de continuer à fonctionner sans capital et sans contribution financière des membres,
- . Précisions nécessaires sur la composition des organes délibératifs du GIP, assemblée générale et conseil d'administration, et les relations entre eux. La séparation de ces deux instances, qui n'existait pas en fait jusqu'à présent, nécessite une assemblée générale relativement nombreuse (tous les participants au GIP) et un bureau relativement restreint pour administrer au quotidien le GIP.

C'est évidemment en application de ces orientations qu'ont été conduites les discussions avec les différents partenaires pressentis, répartis en quatre groupes, avec une première répartition des droits proposée ci-dessous :

- . Déléguée Interministérielle et Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, de l'ordre de 30 % des droits,
- . Autres ministères : Intérieur, Sécurité Intérieure et Libertés Locales, Justice, Jeunesse, Education Nationale et Recherche, Santé, Famille et Personnes handicapées, Affaires Sociales, Travail et Solidarité, PME, Commerce, Artisanat, Professions Libérales et Consommation, 30 % des droits, soit, pour 6 ministères, 5 % de droits pour chacun,
- . Partenaires du monde des assurances et des constructeurs, 20 % des droits, soit, pour cinq partenaires envisagés (FFSA, GEMA, CCFA, CSIAM, CNPA), 4 % de droits pour chacun,
- . Partenaires locaux, 12 % des droits, soit, pour quatre partenaires envisagés (Région Bourgogne, département de la Nièvre, ville de Nevers, CCI de la Nièvre), 3 % de droits pour chacun,
- . Organismes de formation et de recherche, 8 % des droits, soit, dans l'hypothèse de quatre partenaires, dont l'INRETS et l'Université de Toulouse, 2 % de droits pour chacun.

Dans cette formule, l'Etat posséderait environ 60 % des droits du GIP. Par ailleurs, des groupes de partenaires pourront être constitués en fonction de leur origine, de façon à clarifier et à faciliter la représentations dans les instances de gestion du GIP.

Ces évaluations restaient bien entendu à confirmer au niveau des contacts pris avec les différents responsables.

## **B- LES DEMARCHES ET LEURS RESULTATS**

Le niveau des contacts pris a été choisi en privilégiant les partenaires habituels de la DSCR.

Dans deux cas, des contacts supplémentaires ont été suggérés et exploités :

- . L'Ecole Nationale de la Magistrature, par le Ministère de la Justice. En effet, cette école joue un rôle pour la plupart des questions relatives à la formation,
- . La Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, du fait de son intervention légale pour les accidents de la route professionnels et de trajet (récemment programme d'actions du Comité de Pilotage National pour la Prévention du Risque Routier encouru par les Salariés).

Dans deux autres cas, il n'a pas été possible de fixer les rendez-vous souhaités :

- . Avec le président du Conseil Régional de Bourgogne, compte tenu d'un emploi du temps chargé en fin d'année. Une lettre formulant les propositions faites au conseil régional a été adressée à son président le 4 décembre 2002,
- . Pour le président du Conseil National des Professions Automobiles (CNPA), le rendez-vous n'a pu être fixé, faute de disponibilité et sans doute aussi de réelle volonté. Cette situation interroge sur la position du CNPA sur l'ENSERR.

Les tableaux suivants résument l'ensemble des rendez-vous pris entre le 13 novembre et le 11 décembre, avec l'accueil réservé aux propositions. Une lettre confirmant les propositions orales a été adressée à chaque interlocuteur dans la semaine suivant la rencontre. La liste des destinataires et le modèle de lettre sont donnés en annexe 2.

### **Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière**

Dans le fonctionnement actuel, la Déléguée Interministérielle est en même temps Directrice de la Circulation et de la Sécurité Routières au Ministère. Il convient de prévoir le cas où ces deux fonctions pourraient être séparées.

Il est proposé de donner à la Déléguée Interministérielle 5 % des droits, une place à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP.

### **Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer**

S'agissant, pour pratiquement la moitié des activités de l'ENSERR, d'une école de formation d'agents du ministère, il convient d'assurer la présence de la DPSM à la fois à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP. Par ailleurs, sans remettre en cause le président actuel du GIP, il convient aussi que le ministère puisse désigner parmi ses représentants la personne envisagée pour devenir président.

Ces objectifs seraient atteints avec 3 représentants porteurs des parts du ministère à l'assemblée générale (DPSM, une personnalité extérieure, un membre du CGPC) et 2 au conseil d'administration. Rappelons qu'en plus, participent aux instances du GIP le contrôleur financier et le commissaire du gouvernement, sous-directeur à la DSCR.

### **Autres ministères**

Selon le ministère, le contact a été pris au niveau du cabinet du ministre, au niveau du directeur, du sous-directeur ou du chef de bureau correspondant en matière de sécurité



routière. Chaque fois, il a été demandé aux interlocuteurs de prévoir un service administratif responsable de la participation au GIP, une direction, une sous-direction ou un bureau. Ils sont indiqués dans le tableau. On peut noter :

- Un accueil généralement favorable à une approche interministérielle des questions de sécurité routière,
- Des possibilités de voies concrètes de coopération, différentes d'un ministère à l'autre, qui rendent intéressant un contact régulier au niveau de l'ENSERR,
- Une image de l'ENSERR presque uniquement liée à celle d'une école de formation des inspecteurs. Ses actions en matière d'études et de recherche, sans parler de labellisation, sont peu ou mal connues,
- Un accord pour une structure de GIP, à condition que l'ENSERR ne soit pas seulement un instrument de formation. **Les fonctions d'études, de recherche, de labellisation, de véritable « tête de réseau technique pour l'éducation et la formation à la sécurité routière » sont essentielles pour justifier la structure de GIP.**

Ministère	Date Entretien	Interlocuteur, service compétent	Participants	Accueil
Jeunesse, Education Nationale et Recherche	11/12/02  Service Support Possible	Jean-Marc MONTEIL, Directeur de la DESUP Avec Jean-Michel HOTYAT, responsable de la Mission à l'Emploi  DESUP (enseignement supérieur) en liaison avec la DESCO (enseignement scolaire)	Isabelle MASSIN, Déléguée Interministérielle Claude LIEBERMANN	Ouvert à un partenariat, concertation avec la DESCO nécessaire sur la forme de la participation du MJENR Accord pour réfléchir à la création d'un « master » sécurité routière Souhaite des liens avec la recherche et l'INRETS
Intérieur, Sécurité Intérieure et Libertés Locales	4/12/02  Service Support Possible	Pierre BUILLY Sous-Directeur DLPAJ  DLPAJ Sous-Directeur Sécurité et Circulation Routières	Claude LIEBERMANN	Ouvert, compte tenu de l'intérêt du ministère pour la sécurité routière Possibilités de formations
Justice	14/11/02  Service Support Possible	Patrick POIRRET Sous-Directeur DACG DACG Sous-Directeur Affaires Criminelles et Grâce  Gilbert AZIBERT Directeur	Claude LIEBERMANN  Claude LIEBERMANN	Ouvert, possibilités de formations, suggère de prendre contact avec l'ENM  Ouvert à des coopérations, modules de formations initiales ou continues à la sécurité routière pour les magistrats
	27/11/02  Service Support Possible	Pascal ETIENNE Chef de Bureau CT 5 DRT  DRT/ Bureau de la sécurité des équipements de travail (CT 5) en liaison avec la DFP (formation professionnelle)	Claude LIEBERMANN	Ouvert et intéressé, suggère de mettre la CNAM dans le GIP  Association possible de la Délégation à la Formation Professionnelle
Santé, Famille et personnes Handicapées	26/11/02  Service Support Possible	Béatrice LANTZ Chargée de Mission, Cabinet du Ministre DGS/Chargé de Mission Sécurité Routière	Claude LIEBERMANN J. B. BOUZIGUES ENSERR	Intéressée, notamment du fait des relations entre sécurité routière et vieillissement
PME, Commerce, Artisanat, Professions Libérales et Consommation	5/12/02  Service Support Possible	Laurent FLEURIOT, directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat  DECAS (commerce, artisanat, services)	Claude LIEBERMANN	Intéressé, souhaite une approche concrète, liée aux interventions du ministère vis à vis des PME, auto-écoles, experts automobiles...

## Acteurs de la sécurité routière

Les contacts ont généralement été pris au niveau des présidents des fédérations professionnelles, parfois concrétisés au niveau des chargés de mission responsables des contacts avec la direction de la sécurité routière.

Organisme	Date Entretien	Interlocuteur	Participants	Accueil
Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA)	13/11/02	G. ROSENWALD, Directeur des Marchés Assurances de biens et de responsabilité	Claude LIEBERMANN	Positif, souhaitent coopérer avec l'ENSERR
Groupement des Entreprises Mutualistes d'Assurances (GEMA)	19/11/02	Jacques ROCHE, Président, Alexandre DINER, chef de service Relations Extérieures Communication	Claude LIEBERMANN J. B. BOUZIGUES, ENSERR	Positif, apprécie le travail de l'ENSERR et souhaite un outil pour le suivi et l'approfondissement des idées émises dans les rencontres du GEMA
Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs Salariés (CNAMTS)	12/12/02	Jean STUDER CNAMTS Direction des risques professionnels	Claude LIEBERMANN	Positif, question des risques routiers des salariés, besoins en modules de formation, recherche d'une structure neutre entre le monde du travail et les assureurs
Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)	26/11/02	Paul SERRE, Directeur Technique	Claude LIEBERMANN	Positif
Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motocycle (CSIAM)	27/11/02	M Philippe SION, Président-Délégué	Claude LIEBERMANN	Positif
Conseil National des professions Automobiles (CNPA)		Impossible d'obtenir un rendez-vous		Une offre de participation au CNPA paraît néanmoins nécessaire.

## Partenaires Locaux

Seul n'a pas pu être rencontré, du fait des délais impartis pour la mission, le président du Conseil Régional. La participation de la région Bourgogne apparaît importante, compte tenu des responsabilités nouvelles prévues pour les régions en matière de formation professionnelle, dans le cadre de la décentralisation.

Le Président du Conseil Général, le Maire de Nevers et la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre ont été rencontrés à Nevers.

Les interlocuteurs nivernais sont tous favorables à l'évolution proposée pour l'ENSERR, tout en insistant, en particulier au niveau du Conseil Général, sur l'ancrage local plus fort nécessaire de l'ENSERR et les actions possibles en matière de coopération, par exemple pour mettre en place le plan départemental de sécurité routière de la Nièvre. Ils apprécient de pouvoir être associés au fonctionnement de l'ENSERR, dans le cadre du GIP.

Par ailleurs, a été évoquée, avec le maire de Nevers, la possibilité de la participation, à la place de la ville, de la Communauté de Communes créée récemment. Il a été décidé de laisser cette possibilité ouverte, en fonction des compétences que prendra effectivement

cette communauté. En tout état de cause, ce point pourrait évoluer au cours des prochaines années.

Organisme	Date	Interlocuteur	Participants	Accueil
Région Bourgogne	4/12/02	Lettre à Jean-Pierre SOISSON, Président		Attente de réponse
Département de la Nièvre	6/12/02	M Marcel CHARMANT, Président M Jean-Claude BOULEZ, vice-président	Claude LIEBERMANN Pierre LEGENDRE, Président de l'ENSERR	Très favorable
Mairie de Nevers	6/12/02	M Didier BOULAUD, Maire M Jean-Claude BOULEZ, premier adjoint	Claude LIEBERMANN Pierre LEGENDRE, Président de l'ENSERR	Très favorable
CCI de la Nièvre	29/11/02	C FELZINES, Présidente	Claude LIEBERMANN Pierre LEGENDRE, Président de l'ENSERR	Très favorable

### **Organismes de recherche ou de formation sur la sécurité routière**

La poursuite de la participation de l'INRETS ne pose pas de problème. Le président de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse a indiqué sa volonté de continuer son action au sein de l'ENSERR. Il constitue un relais particulièrement utile pour motiver certains de ses collègues possédant, dans leurs universités, des formations ou des équipes de recherche dans le domaine de la sécurité routière.

Il est proposé, en l'état actuel, de réserver quatre places pour ces organismes, l'INRETS, l'Université des Sciences Sociales de Toulouse et deux autres universités. S'il se révélait souhaitable de faire participer au GIP une ou deux autres universités, il resterait possible d'augmenter le total des droits au delà de 100, tout en conservant un pourcentage de droits publics (ensemble des ministères) qui ne devrait pas s'abaisser au dessous de 55 %, soit une possibilité maximale d'augmentation de l'ordre de 10.

### **C- PROPOSITIONS POUR LA STRUCTURE DU GIP**

Le tableau de la page suivante formule, en synthèse des observations précédentes, une proposition pour la répartition des droits du GIP, le nombre de représentants de chacun des participants à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

En application de la suggestion de Marianne LAIGNEAU dans la rédaction du projet de convention constitutive, les participants ont été répartis en six catégories (Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière, ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, autres ministères, acteurs de la sécurité routière, partenaires locaux, organismes de formation et de recherche), les représentants au conseil d'administration étant désignés à l'intérieur de chaque catégorie et ensuite porteurs des droits de l'ensemble de la catégorie concernée.

Ministère ou organisme	Droits	Représentants en Assemblée Générale	Droits au Conseil Administration	Représentants au Conseil Administration
<b>1) Déléguee Interministérielle à la Sécurité Routière</b>	5	1	5	1
<b>2) Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer</b>	25	3 (dont un ayant vocation à présider)	25	2 (dont le Président)
<b>3) Autres Ministères</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>1</b>
- Education Nationale et Recherche	5	1		
- Intérieur, Sécurité Intérieure et Libertés Locales	5	1		
- Justice (a)	5	1		
- Emploi et Solidarité	5	1		
- Santé	5	1		
- PME	5	1		
<b>4) Acteurs intéressés par la sécurité routière (b)</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>1</b>
- FFSA	4	1		
- GEMA	4	1		
- CNAM	4	1		
- CCFA	4	1		
- CSIAM	4	1		
- CNPA	4	1		
<b>5) Partenaires locaux</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
- Région Bourgogne	3	1		
- Département de la Nièvre	3	1		
- Ville ou Communauté de Communes	3	1		
- Chambre de Commerce et d'Industrie	3	1		
<b>6) Organismes de recherche et de formation (c)</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
- INRETS	2	1		
- Université des Sciences Sociales de Toulouse	2	1		
- Autre université	2	1		
- Autre université	2	1		
<b>TOTAL</b>	<b>104</b>	<b>24</b>	<b>104</b>	<b>7</b>

(a) En fonction des décisions du ministère de la Justice et de l'École Nationale de la Magistrature, deux solutions peuvent être envisagées : soit la participation du ministère seul (hypothèse du tableau), soit une autre participation de l'ENM, avec des droits égaux à 2, comme l'ensemble des organismes de recherche et de formation. Se reporter au (c).

(b) Si le CNPA, contacté, ne souhaitait pas participer au GIP, le total des droits serait ramené à 100, avec un siège de moins à l'Assemblée Générale et le même nombre au Conseil d'Administration

(c) Si le nombre d'universités ou d'organismes intéressés était plus important, des droits supplémentaires seraient attribués (2 par établissement avec un siège à l'Assemblée Générale). Le total des droits serait augmenté en conséquence.

Dans l'hypothèse présentée, l'assemblée générale du GIP comprendrait 24 membres et son bureau 7 membres, ce qui correspond aux orientations souhaitées. **Le total des droits serait de 104, avec 60 détenus par les ministères, soit 57,7 %. En fonction des décisions finales des uns ou des autres, il pourrait varier entre 100 (60 % des droits aux ministères) et 108 (55,5 % des droits aux ministères). Dans tous les cas, l'orientation donnée, plus de 55 % des droits attribués aux ministères, se trouve respectée.**

## D CONCLUSIONS PROVISOIRES

Au stade actuel, il s'agit surtout de présenter en pratique la liste des actions à conduire pour achever de mettre au point, de faire approuver au niveau interministériel et des différents partenaires intéressés, enfin de faire signer l'arrêté nécessaire et la nouvelle convention prolongeant pour six ans le GIP dans les délais fixés, particulièrement serrés. Rappelons que **l'ensemble des démarches doivent être achevées au plus tard le 23 mars 2003.**

Il faut souligner que cette mise au point correspond au moment actuel du renouvellement. **Le GIP sera ensuite appelé à vivre sa vie juridique, à accueillir des nouveaux membres, peut-être à accepter le retrait de certains. Cela permettra en particulier de corriger des déséquilibres qui apparaîtraient. Cela rend relatif le travail effectué pour la configuration initiale, au moment du renouvellement.**

On peut cependant souligner six points importants de nature différente, qui ont été présentés, accompagnés de la composition proposée pour le GIP, au Conseil d'Administration de l'ENSERR réuni le 16 décembre.

### 1. La nécessité pour l'ENSERR de s'affirmer

Les contacts pris montrent la nécessité d'un **renforcement rapide de l'ENSERR, au plan du fonctionnement général, du management et de la communication, en particulier vis à vis des partenaires autres que la DSCR.** C'est la condition pour justifier une structure relativement complexe et large de GIP.

### 2. La question du nom du futur GIP

Les discussions ont montré l'intérêt d'élargir, conformément au souhait de la lettre de mission, les activités du GIP aux études, à la recherche dans l'ensemble du domaine de la sécurité routière, dépassant largement les activités traditionnelles de formation, et notamment celle des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR et DPCSR). **Si l'activité de l'organisme se limitait aux actions de formation, une structure de GIP serait difficile à justifier.**

Le nom du GIP n'est pas complètement neutre à cet égard. Les contacts ont montré que le nom actuel, l'Ecole Nationale..., apparaissait un peu réducteur et n'exprimait pas la totalité des activités de l'ENSERR. Il pourrait être proposé, pour bien souligner l'approfondissement et l'élargissement des missions, le nouveau nom **d'Institut National de la Sécurité Routière et de la Recherche (INSERR).** Ce nouveau nom assurerait facilement, par sa sonorité, la transition avec le précédent.

### 3. Un cadrage urgent au niveau interministériel

Les propositions faites ont généralement été accueillies positivement par les interlocuteurs des ministères concernés. Une première saisine a été effectuée par les lettres adressées aux différents interlocuteurs.

Compte tenu de la nécessité d'assurer une conclusion rapide, le cabinet du ministre de l'Equipement doit être saisi pour valider le projet de convention constitutive établi sous l'autorité de Marianne LAIGNEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, et arbitrer les points essentiels abordés dans ce rapport : cadrage de l'ensemble du dispositif, composition du partenariat et répartition des droits des membres, évolution éventuelle du nom du Groupement.

La DSCR pourrait ensuite être missionnée pour organiser la signature de la convention constitutive par l'ensemble des membres fondateurs du GIP renouvelé, à charge pour elle de saisir le cabinet du ministre de l'Équipement de toute difficulté éventuelle, notamment en ce qui concerne les relations avec les autres ministères.

**Il serait souhaitable que cette procédure puisse démarrer immédiatement.**

Ces contacts fourniront l'occasion de préciser la forme de la participation du ministère de la Justice, en particulier la place de l'École Nationale de la Magistrature dans le dispositif.

#### **4. Des confirmations nécessaires au niveau des acteurs de la sécurité routière**

Il s'agit d'abord d'obtenir la confirmation formelle des participations du CCFA, de la CNAMTS, de la CSIAM, de la FFSA et du GEMA.

Il s'agit parallèlement d'obtenir du CNPA une position claire.

#### **5. Concrétiser les contacts avec la Région Bourgogne**

Le président de la Région Bourgogne a été saisi. Il convient maintenant de faire confirmer par cette collectivité sa participation au GIP, parallèlement à celle du département de la Nièvre, de la ville de Nevers (ou de la communauté de communes) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

#### **6. Déterminer la forme des participations des organismes de formation et de recherche**

En dehors de la participation de l'INRETS, à traiter au niveau du ministère de l'Équipement, il convient de prendre les contacts nécessaires avec les différentes universités intéressées, notamment, outre l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, celles de Paris-X Nanterre, Saint-Quentin en Yvelines et Angers. Une implication personnelle de Bernard BELLOC, président de l'université des Sciences Sociales de Toulouse et de la conférence nationale des présidents d'université, serait précieuse pour aboutir rapidement.

Il convient cependant de souligner que des coopérations peuvent s'établir par voie conventionnelle, avec des organismes qui ne sont pas membres du GIP.

Ainsi, le nouveau GIP-INSERR pourrait être **opérationnel avant le 23 mars 2003**, à condition de poursuivre et d'approfondir sans délai les actions déjà entreprises.

## **ANNEXE 1**

- . Note du secrétaire Général du Conseil Général des Ponts et chaussées du 14 novembre 2002
- . Note de Madame la déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière du 21 octobre 2002



14 NOV. 2002

ministère  
de l'Équipement  
des Transports  
du Logement  
du Tourisme  
et de la Mer



Conseil Général des  
Ponts et Chaussées  
6<sup>ème</sup> Section  
Le Secrétaire Général

NOTE  
à l'attention de

Monsieur Claude LIEBERMANN,  
ingénieur en chef des ponts et chaussées

Affaire n° 2002-0225-01

A la suite des travaux que vous avez menés en mai 2001 sur la formation initiale et continue des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, la déléguée interministérielle à la sécurité routière a souhaité que vous puissiez animer la réflexion aboutissant à des propositions concrètes sur l'élaboration de la nouvelle convention du GIP-ENSERR – cf. lettre du 21 octobre 2002.

Je vous confie cette mission qui est enregistrée sous le n° 2002-0225-01 dans le système de gestion des affaires du CGPC.

J'attire votre attention sur le souhait de la directrice de disposer d'un premier rapport pour la fin de l'année 2002.

Conformément à la procédure en vigueur, je vous demande de m'adresser votre rapport de fin de mission à la présidente de la 2<sup>ème</sup> section et de m'en faire parvenir simultanément un exemplaire, aux fins de transmission à la déléguée interministérielle à la sécurité routière.

  
Dominique CYROT

Tour Pascal B  
92055 La Défense cedex  
téléphone :  
01 40 81 68 23  
télécopie :  
01 40 81 23 24  
mél. cgpc-sg  
@equipement.gouv.fr

Copies : Mme la présidente de la 2<sup>ème</sup> section du CGPC  
M. le secrétaire de la 2<sup>ème</sup> section du CGPC  
M. le coordonnateur de la MIGT 3/4



21 OCT. 2002

premier  
ministre



la déléguée  
interministérielle  
à la Sécurité routière

**NOTE à  
Monsieur le Vice-Président du CGPC  
A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général**

**Objet : Elaboration de la nouvelle convention du GIP-ENSERR**

En application des recommandations du rapport sur la formation Initiale et Continue des Inspecteurs et Délégués du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière, établi en mai 2001 par Claude LIEBERMANN, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, chargé de mission d'inspection au Conseil Général des Ponts et Chaussées, l'Ecole Nationale de Sécurité Routière et de Recherche (GIP-ENSERR), chargée des formations initiales et acteur des formations continues, connaît une évolution profonde et rapide.

Il s'agit notamment de mettre en place des enseignements et des pédagogies nouveaux, donnant lieu à un véritable enseignement de la sécurité routière, approfondissant les notions de droit pratique dont ont besoin les inspecteurs, s'appuyant sur le tutorat et la pratique de terrain, dans un cadre contractuel avec la DPSM et la DSCR. Cette évolution constitue le complément indispensable de la déconcentration en cours.

Parallèlement, l'ENSERR doit confirmer et développer sa vocation de centre d'études et d'expérimentation chargé notamment de programmes d'études pour la direction de la sécurité et de la circulation routières et de centre national de labellisation pour les produits pédagogiques, quels qu'en soient les concepteurs et les utilisateurs. Je souhaite que l'ENSERR puisse devenir l'instance de référence et la "tête de réseau technique" en matière d'éducation et de formation à la sécurité routière.

L'organisation et la structure de l'école doivent être repensées dans ces directions. La révision de la convention constitutive du GIP-ENSERR, qui arrive à échéance en mars 2003, en donne l'occasion. Il conviendra en particulier de fixer la forme juridique et les modalités de fonctionnement, de préciser ses missions, d'impliquer de nouveaux partenaires, au niveau de l'Etat et des différents ministères concernés, des collectivités territoriales et des acteurs privés de la sécurité routière.

Arche Sud

92055 La Défense cedex

téléphone :

33 (0)1 40 01 21 22

télécopie :

33 (0)1 40 01 01 90

mél : dsar

secours@securite-routiere.fr

Sur ce plan juridique, le rapport qu'a établi, à ma demande, Marianne LAIGNEAU, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, conclut à la possibilité de maintenir un GIP, formule souple et évolutive, à condition de prévoir de le modifier en profondeur, de renforcer le rôle

de l'Etat au sein du GIP, particulièrement la place de notre ministère et la participation d'autres structures ministérielles, de redéfinir les partenaires publics, nationaux et locaux susceptibles de s'impliquer, et de revoir le niveau de participation des différents partenaires privés. Cette réforme devra bien entendu prendre en considération le contexte actuel de décentralisation et de participation des collectivités territoriales aux dispositifs de formation.

Ces différents points et la façon d'avancer rapidement et efficacement, ont été validés par le récent conseil d'administration de l'ENSERR, le 16 octobre dernier.

Je serais heureuse, sous réserve de votre accord, que Claude LIEBERMANN, qui a conçu cette évolution de l'ENSERR dans son rapport sur la formation et qui connaît bien les différents interlocuteurs, puisse animer la réflexion aboutissant à des propositions concrètes sur la composition du GIP et les droits de chaque participant. Il serait utile de prendre les contacts préliminaires avec les partenaires publics et privés envisagés pour obtenir leur accord et proposer les modalités de leur participation. En effet, ces éléments devront ensuite être inclus dans la nouvelle convention, dont l'approbation fera l'objet d'un arrêté ministériel, qui doit être pris avant le 23 mars 2003.

Pour cette mission, Claude LIEBERMANN pourra s'appuyer sur la sous-direction de la formation du conducteur de la direction de la sécurité et de la circulation routières et sur la structure actuelle de l'ENSERR, particulièrement son directeur, Jean-Baptiste BOUZIGUES et ses collaborateurs.

Compte tenu du délai pour la mise en place de la nouvelle convention de GIP, il est nécessaire que je puisse disposer du premier rapport de synthèse, comportant des propositions concrètes et la position des différents partenaires contactés, au plus tard à la fin de l'année 2002.

Je vous remercie, Monsieur le Vice Président, de l'attention que vous porterez à cette demande et je vous prie de croire en mes sentiments dévoués.

  
Isabelle MASSIN

## ANNEXE 2

### A- Liste des lettres de confirmation d'entretiens ou de saisine envoyées

- . 20/11/02 M Patrick POIRRET, Sous-Directeur de la Justice Pénale Générale, direction des Affaires Criminelles et des Grâces, Ministère de la Justice,
- . 20/11/02 M Guillaume ROSENWALD, Directeur des Marchés Assurances de Biens et Responsabilité, Fédération Française des Sociétés d'assurances (FFSA),
- . 20/11/02 M Jacques ROCHE, Président du Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (GEMA),
- . 27/11/02 M Paul SERRE, Directeur Technique Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA),
- . 28/11/02 M Philippe SION, Président-délégué de la Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du motocycle (CSIAM),
- . 28/11/02 Mme Béatrice LANTZ, Chargé de mission Sécurité Routière, Cabinet du Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées,
- . 4/12/02 M Pierre BULLY, Sous-Directeur de la Circulation et de la Sécurité Routière, Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales,
- . 4/12/02 M Jean-Pierre SOISSON, Président du Conseil Régional de BOURGOGNE,
- . 4/12/02 M Pascal ETIENNE, Chef du bureau CT 5, Sous-Direction des Conditions de Travail et de la Protection contre les Risques du travail, Direction des Relations du Travail, Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité,
- . 4/12/02 Mme Cécile FELZINES, Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de NEVERS,
- . 19/12/02 M Jean-Marc MONTEIL, Directeur des Enseignements Supérieurs, Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche,
- . 19/12/02 M Gilbert AZIBERT, Directeur de l'Ecole Nationale de la Magistrature,
- . 19/12/02 M Laurent FLEURIOT, directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Petites et moyennes Entreprises, à l'Artisanat, aux professions Libérales et à la Consommation,
- . 19/12/02 M Marcel CHARMANT, Président du Conseil Général de la NIEVRE,
- . 19/12/02 M Didier BOULAUD, Maire de NEVERS,
- . 19/12/02 M Jean STUDER, Ingénieur Conseil, Direction des Risques professionnels, Caisse nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés,

### B- Exemple de lettre de confirmation d'entretien et de proposition pour faire parti du GIP

(voir page suivante)

ministère  
de l'Équipement  
des Transports  
du Logement  
du Tourisme  
et de la Mer



conseil général  
des Ponts  
et Chaussées  
Mission d'Inspection  
Générale Territoriale  
n°3-4

Centre  
Haute-Normandie  
Basse-Normandie

Claude LIEBERMANN  
Ingénieur en Chef des  
Ponts et Chaussées  
Domaine Spécialisé  
Transports Terrestres  
Sécurité-Défense  
Tél : 01 40 81 21 86  
Fax : 01 40 81 21 99

La Défense, le 4 décembre 2002

Monsieur le Sous-Directeur,

Je vous remercie de l'entretien que vous m'avez accordé ce jour. Il a permis de faire le point de l'évolution de l'ENSERR (Ecole Nationale de Sécurité Routière et de Recherche), qui fonctionne depuis dix ans à Nevers (58). J'ai en particulier pu vous présenter le projet de nouveau GIP (Groupement d'Intérêt Public), permettant d'associer les différents ministères concernés, les organismes professionnels impliqués dans la sécurité routière, au niveau de leur représentation nationale, les collectivités territoriales concernées et certains organismes de formation et de recherche sur la sécurité routière.

Je vous confirme que, dans le cadre de la mission préparatoire pour préfigurer ce nouveau GIP, que m'a confiée Madame Isabelle MASSIN, déléguée interministérielle à la sécurité routière, nous envisageons une répartition des parts qui serait approximativement la suivante :

- 30 % pour le Ministère de l'Équipement,
- 30 % pour les autres ministères concernés (Éducation nationale, Intérieur, Justice, Emploi et Solidarité, Santé, PME),
- 20 % pour les partenaires privés intéressés par la sécurité routière (FFSA, GEMA, CNPA, CCFA, CSIAM),
- 12 % pour les collectivités locales partenaires (région, département, ville et CCI),
- 8 % pour différents organismes de formation et de recherche sur la sécurité routière.

La confirmation de ces indications reste bien entendu soumise aux observations qui seront formulées, dans le cadre des discussions que je conduis actuellement avec l'ensemble des partenaires envisagés.

L'ENSERR, qui ne se contente pas de former les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, exerce actuellement trois missions principales, appelées à évoluer et à s'adapter, en fonction de l'évolution de la politique nationale de sécurité routière et des besoins exprimés par les partenaires :

**1) Ecole de Formations Initiales et Continues pour la sécurité routière**, d'abord les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), mais aussi les délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, les animateurs de stages "permis à points", les médecins des commissions départementales du permis de conduire, les experts automobiles...

Localisation Bureaux  
22, Rue MONGE  
75005 PARIS

Adresse Postale  
Tour Pascal B  
92055 - La Défense cedex  
téléphone :  
01 40 81 21 22

2) **Centre d'Etudes et d'Expérimentation pour l'éducation et de la formation** des usagers de la route et des conducteurs. A ce titre, l'ENSERR met en oeuvre plusieurs programmes d'études, conception de modules de formation pour les acteurs de la sécurité routière, comparaisons internationales... Elle étudie en amont des mesures pour les pouvoirs publics, par exemple "permis probatoire", cursus d'apprentissage, traitement des conducteurs récidivistes, ou organise des grands axes d'action, labellisation des activités d'enseignement de la conduite. Enfin, elle expérimente des actions innovantes, formation des conducteurs de l'administration, plans de prévention des risques routiers...

3) **Dans l'avenir, centre de labellisation** des produits, aides et supports pédagogiques pour la sécurité routière, pour l'ensemble des concepteurs et des utilisateurs.

L'ENSERR, c'est aujourd'hui une équipe permanente de 14 personnes, l'appel à un grand nombre d'enseignants extérieurs d'origine variée, un budget de 3 millions d'EURO, avec des résultats d'exploitation positifs (comptabilité de type privé).

J'ai bien noté votre intérêt pour les actions de l'ENSERR, dans le cadre d'un champ Sécurité Routière de plus en plus important au ministère de l'intérieur, avec une coopération accrue avec la direction de la sécurité et de la circulation routière du ministère de l'équipement, en particulier au niveau des préfetures, avec l'émergence de besoins en formation.

Je me permets de vous confirmer, au stade actuel, l'orientation esquissée :

- la prise par le ministère de l'intérieur de 5 % des parts du GIP,
- un siège à l'assemblée générale ou au conseil d'administration. Les discussions sont ouvertes pour préciser le rôle et la composition de chacun,
- l'absence de participation financière du ministère de l'intérieur, dans le cadre de la prise de droits dans le GIP.

L'étape suivante, début 2003, consistera dans l'accord interministériel sur la convention de constitution du GIP, qui sera communiquée au ministère de l'emploi et de la solidarité dès qu'elle sera élaborée. Comme je vous l'ai indiqué, nous devons impérativement avoir conclu au plus tard en mars 2003.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Directeur, en mes sentiments les plus dévoués.

**Claude LIEBERMANN**

**M Pierre BUILLY**  
**Sous-Directeur de la Circulation et de la Sécurité Routière**  
**Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales**  
**Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques**  
**1 bis, Place des SAUSSAIES**  
**75008 PARIS**

## **ANNEXE 3**

### **Liste des différents sigles utilisés dans le rapport**

- . CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie,
- . CNAMTS : Caisse nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés,
- . CNPA : Conseil National des Professions de l'Automobile,
- . CSIAM : Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motocycle,
- . CT 5 : Bureau de la Sécurité des Equipements de Travail (MASES/DRT),
- . DACG : Direction de l'Administration Criminelle et des Grâces (Ministère de la Justice),
- . DECAS : Direction des Entreprises Commerciales, Artisanales et de Services,
- . DESCO : Direction de l'Enseignement Scolaire (MJENR),
- . DESUP : Direction de l'Enseignement Supérieur (MJENR),
- . DFP : Délégation à la Formation professionnelle (MASES),
- . DGS : Direction Générale de la Santé (MSFPH),
- . DLPAJ : Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques (MISILL)
- . DPSM : Direction du Personnel, des Services et de la Modernisation (METLTM),
- . DRT : Direction des Relations du travail (MASES),
- . DSCR : Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières,
- . ENM : Ecole Nationale de la Magistrature (Ministère de la Justice),
- . ENSERR : Ecole Nationale de Sécurité Routière et de Recherche,
- . FFSA : Fédération Française des Sociétés d'Assurances
- . GEMA : Groupement des Entreprises Mutualistes d'Assurances,
- . GIP : Groupement d'Intérêt Public,
- . INRETS : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité,
- . MASES : Ministère des Affaires Sociales, de l'Emploi et de la Solidarité,
- . METLTM : Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer,
- . MISILL : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des libertés locales,
- . MJENR : Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche,
- . MSFPH : Ministère de la santé, de la Famille et des Personnes Handicapées,
- . PME : Petites et Moyennes Entreprises,

Secrétariat général  
Bureau  
Rapports  
et Documentation  
TOUR PASCAL B  
92055 LA DEFENSE CÉDEX  
Tél. : 01 40 81 68 12/ 45